

Le Conseil d'école du **1er trimestre 2017/2018** s'est réuni à l'école des Cannes le mardi 17 octobre 2017.

Etaient présents ou excusés: (voir feuille d'émargement)

Ordre du jour :

- Installation du conseil d'école
- Effectifs, organisation pédagogique et fonctionnement de l'école à la rentrée 2017
- Règlement intérieur
- Projet d'école
- Bilan financier
- Sécurité
- Questions diverses
 - Equipement et travaux
 - Partenariat parents/enseignants

INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE

La séance commence à 17h.

M. Milcendeau distribue la liste nominative des membres du Conseil d'école. Il demande d'excuser l'absence de l'Inspecteur Monsieur Panicali.

Mr Milcendeau tient à faire part au conseil d'école du deuil qui afflige Mme Casu, responsable de la cantine et garderie.

Elections des représentants des parents d'élèves

Suite aux élections qui se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2017, la liste (APC) a été proclamée élue avec 113 voix sur 479 inscrits (113 votants – 7 blancs ou nuls – 25 % taux de participation). 15 sièges sont pourvus et 4 suppléants.

Mr Milcendeau rappelle le rôle du conseil d'école et des parents élus.

Modalités de vote au sein du conseil d'école

Le conseil d'école définit ses propres modalités de fonctionnement en cas de vote : main levée ou secret si au moins un de ses membres le demande.

Autorisation de prêt des locaux

Le conseil d'école donne l'autorisation au directeur, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'émettre un avis favorable de prêt des locaux en dehors du temps scolaire, pour les activités respectant les principes de neutralité et de laïcité.

I. FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

A. Effectifs actuels et répartition

Au 21/09/2017 : 287 élèves : 59 sur CP, 45 CE1, 62 CE2, 58 CM1, 50 CM2, 7+7 ITEP.

Répartition des classes : 3 CP (Mmes Luccioni, Mereu et Marti), 2 CE1 (Mmes Albertini, Ferrandez et Cesari), 1 CE1/CE2 (Mme Mereu), 3 CE2 (Mme Filippi, Gabard / Feraud (remplacées par Mr Ferracci) et Mr Vallecalle), 1 CM1 (Mr Orsini) 1 CM1/CM2 (Mr Felici) , 2 CM2 (Mme Fillipini, Mr Pellegrinetti), 2 classes ITEP (Mr Mercuri et Poueyto).

En conclusion, pour l'instant les effectifs sont stables par rapport à l'année précédente.

Pour l'année scolaire prochaine, les effectifs se maintiendraient à ceux de cette année avec une prévision de 274 élèves (sans l'ITEP).

Toutefois, dans le cadre des dédoublements des CP en REP, nous aurions la création de 2 CP : 1 en bilingue et 1 en standard avec des effectifs se situant dans une fourchette de 10 à 14 élèves.

B. Organisation

Mme Stachino Marie-Ange, employée par la mairie pour le secrétariat.

Mr Gutierrez Georges, employé par la mairie pour la conciergerie et le gardiennage.

II. REGLEMENT INTERIEUR

Règlement

Le directeur propose d'examiner le règlement intérieur qui a dû être remanié au regard des nouvelles instructions concernant la sécurité et les nouveaux rythmes scolaires.

Le règlement intérieur modifié est adopté à l'unanimité des présents.

III. PROJET D'ECOLE

- **Actions envisagées sur l'année scolaire 2017/2018**

1. **Accompagnement des élèves**

- ✓ **Evaluations diagnostiques**

Dans le courant du mois de septembre, les acquis des élèves entrant en CP ont été évalués dans le cadre d'une évaluation diagnostique nationale. Cette évaluation permet à chaque professeur de CP d'affiner les éléments diagnostiques des acquis scolaires de chaque élève établie en fin de grande section de maternelle, de leur fournir des outils pour adapter leurs pratiques pédagogiques et doter les inspecteurs d'indicateurs permettant de mieux appréhender la situation pédagogique des écoles et ainsi de mieux accompagner leurs enseignants.

- ✓ **RASED (voir plaquette de présentation à distribuer aux familles)**

Le RASED est constitué de 2 maîtres spécialisé : Mme Nunzi Marie-Ange, Mr Ettore Jean-François et une psychologue scolaire : Mme Aliamer Bettini Valérie.

Les maîtres E se répartissent la prise en charge des élèves en difficulté scolaire de la maternelle à l'élémentaire. Ils interviennent en priorité de la GS au CE1.

La psychologue scolaire peut être interpellée par A noter que les parents sont invités à joindre au besoin directement la psychologue scolaire : Mme Aliamer Bettini Valérie au 04 95 51 39 79, qui sera présente sur l'établissement tous les lundis.

- ✓ **Auxiliaires de vie scolaire**

Deux auxiliaires : Mme Raynaud a été affectée pour l'année scolaire pour s'occuper de 2 enfants de l'école et Mme Assemat aidera à la gestion des élèves de l'ITTEP sur leur temps de présence à l'école (y compris les temps péri scolaires).

- ✓ **Projets et programmes d'aide et de suivi**

Rappel des divers projets existants : Le PAI (projet d'accueil individualisé pour répondre aux problèmes de santé), le PAP (plan d'accompagnement personnalisé pour les troubles dys), le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative pour les difficultés scolaires), le PPS (projet personnalisé de scolarisation pour les enfants relevant de la MDPH).

- ✓ **Activités Pédagogiques Complémentaire**

Les APC sont organisées sur deux fois 30mn le mardi et vendredi de 11h30 à 12h00 sur le temps de la pause méridienne.

Les groupes retenus varient de 1 à 5 élèves pour une période et peuvent évoluer d'une période à l'autre.

Elles ciblent 3 axes : l'aide aux élèves rencontrant des difficultés, l'aide au travail personnel (méthodologie), des activités prévues dans le projet d'école.

- ✓ **Accompagnement éducatif**

7 enseignants se sont portés volontaires pour prendre en charge une dizaine d'élèves de leur classe pour :

- approfondir le travail fait en classe
- apprendre les leçons demandées par les enseignants
- avoir une pratique artistique et culturelle (théâtre).

- ✓ **DRE**

En partenariat avec la mairie, travail sur la parentalité et l'aide aux familles.

Mise en œuvre de 2 clubs de 5 élèves pour les 2 CP standards (4 fois 1h30 après la classe).

Poursuite du partenariat école/DRE pour le club parents.

Mise en œuvre d'ateliers de formation à la langue française pour les parents peu francophones (de langue portugaise ou arabe) : renseignements au 04 95 24 76 13 ou 06 26 94 44 22

- ✓ **FALEP** (Fédération des Associations Laïques d'Education Permanente)
En partenariat avec la FALEP (Conseil départemental), le projet nommé « Dispositif Passerelle » se poursuivra cette année en direction des CM les mardis soirs de 16h30 à 17h30 sur l'école. La pertinence du projet se situe dans la précocité de la prévention et de prévenir le décrochage scolaire au collège. Il concerne une dizaine d'élèves de CM2 repérés par les enseignants. Les interventions se dérouleront une fois par semaine.

2. ULIS TCC (ITEP)

Deux unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) regroupent 14 élèves répartis en 2 groupes de 7 élèves en fonction de l'âge des enfants sous la responsabilité des enseignants : Mr Mercuri et Mr Poueyto.

Ces dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré regroupent des enfants présentant des Troubles du Caractère et du Comportement.

Le partenariat avec le Dispositif ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) se traduit à partir de cette année par la présence et l'intervention sur l'école des différents intervenants de l'institut : éducateurs, orthophoniste, psychomotricien, psychologue.

L'objectif de cette nouvelle organisation est de faciliter le suivi et la prise en charge de ces enfants, d'optimiser leur temps de scolarisation et de prise en charge (moins de perte de temps sur les transports) et de favoriser le partenariat ITEP/Ecole (concertation et suivi facilitée, réactivité de l'équipe, gestion des groupes améliorée ...).

Ce nouveau projet a nécessité l'aménagement de nouveaux espaces de travail, avec l'utilisation conjointe de certaines salles et la modification de la salle informatique (qui risque de changer l'an prochain avec les CP dédoublés).

3. Langues

- ✓ **Langues étrangères**
Mme Ponnampereuma Himasha assistante d'anglais intervient en CM1 et CM2 et Mme Fiorella Desjobert enseignante d'Italien doit intervenir en CE2, CM1 et CM2 bilingues.
- ✓ **EILE : Enseignements internationaux de langue étrangère (ex ELCO) :** Mr Rahdou Mimoun prend en charge 2 groupes d'une quinzaine d'élèves le jeudi et vendredi de 16h30 à 18h pour leur enseigner la langue arabe.

4. EPS

- ✓ **Intervenants municipaux :** M. Vega, Miniconi et Moretti employés par la mairie devraient intervenir en sport sur plusieurs classes dans le courant de l'année (particulièrement en période 5). A noter le nombre d'interventions en baisses.
- ✓ **Piscine :** 2 enseignantes (Mmes Mereu et Ferrandez) choisissent de se rendre à la piscine sur 1 trimestre.
- ✓ **USEP :** 6 classes ont adhéré à l'USEP. La cotisation pour les 131 élèves s'élève à 535€.

5. Découverte du monde

- ✓ **Ecole et cinéma :** 8 classes (3 CP, 2 CE1, 1 CE2 et 2 CM) sont inscrites dans ce dispositif et bénéficieront de 3 projections à exploiter en classe.
- ✓ **Education à l'écocitoyenneté :** Le collège Padules propose à nouveau de participer à une collecte des stylos et feutres usagés. Le directeur rappelle que d'autres actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sont en cours sur l'école comme la collecte : des piles, des cartouches d'encre et du papier. Mme Colonna Vanina, infirmière au collège Padules a proposé aux enseignants de l'école de participer à une action concernant les enfants atteints du cancer à travers l'association « Sourire à la vie ». Certains étant intéressés souhaitent avec l'aide des parents organiser une ou des actions qui permettraient de rapporter des dons.

IV. COOPERATIVE SCOLAIRE

Solde comptable de l'année scolaire précédente s'élevait au 31/08/2017 à 11 002€.

Les dépenses prévues en début d'année sont :

- Séjour Savaghju de juin 2017 pour les classes de CM2 et CE2 bilingues : 3900€
- Affiliation OCCE : 719€
- Assurance : 131€
- Cotisation USEP pour 6 classes et 131 enfants : 1248€
- Versement pour chaque classe de 100€ pour les dépenses diverses de la coopérative de classe (15 classes + RASED) = 1600€.

A l'heure d'aujourd'hui, la participation des familles à la coopérative en 2017/2018 s'élève à : 3100€.

Le directeur rappelle que le don de 20€ des familles est facultatif et que la coopérative permet de financer entièrement ou en partie: les sorties au cinéma, les spectacles dans l'école, les adhésions à l'USEP (avec le transport des cars), les voyages scolaires, une partie des photocopies, du matériel informatique, du matériel pour les travaux manuels (fête des mères, des pères, Noël ...), les goûters organisés à la Sant'Andria, le loto, les outils personnels pour les enfants nécessiteux ...

V. SECURITE

- ✓ L'exercice de type PPMS « Attentat-Intrusion » a été réalisé le 12/10/2017. Le scénario retenu consistait à s'enfermer dans la classe pendant 5mn sans bruit puis se regrouper dans les salles de confinement pour enfin être évacué avec 3 types de signaux différents. Le second exercice aura lieu le 18/01/2018 et concernera en cas d'inondation un exercice de confinement dans les étages avec l'ensemble du groupe scolaire (maternelle comprise).
- ✓ Le premier exercice d'évacuation d'urgence concernant l'élémentaire et la maternelle a été effectué le 15/09/2017 avec 2mn28s de temps d'évacuation.
- ✓ **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE**
Le PPMS a été réactualisé. Il s'agit de la mise en place d'une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en cas de risques majeurs (transport de matières dangereuses, d'inondation et de tempête ...) en attendant l'arrivée des secours (voir document).
Le PPMS concerne l'ensemble du groupe scolaire des Cannes.
Selon le risque majeur rencontré, les enfants de l'élémentaire seront regroupés par classe soit dans la salle polyvalente soit dans la cantine.
- ✓ Le document unique concernant les locaux et les travaux a été mis à jour ainsi que le plan de crise et le registre de danger grave et imminent (avec la mise en œuvre d'une fiche de postes de cellule de crise interne à l'école).

VI. QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux et équipements :**

Réalisés :

- ✓ Durant l'été, le réfectoire de cantine et la salle polyvalente ont été climatisés. Les toilettes extérieures ont été réparées. Les trous de la cour ont été bouchés. Des serrures ont été changées. Des travaux électriques ont été réalisés dans 3 classes. Les extérieurs ont été nettoyés et élagués.
- ✓ Les protections en mousse des poteaux ont été achetées.

A réaliser :

- ✓ Création d'une porte sur le réfectoire de cantine :
Malgré les recommandations du plan Vigipirate, les nombreux courriers adressés aux services concernés de la municipalité (depuis 2014) et l'absence de réponse de Monsieur le Maire au courrier rédigé par le conseil d'école du 13/03/2017, Mr Milcendeau alertera officiellement l'inspection académique des dangers graves et imminents pour la vie du personnel et des enfants face aux risques d'intrusion dans l'école (particulièrement sur le hors temps scolaire).
Le conseil d'école décide de renouveler l'envoi du courrier de mars 2017 à monsieur le maire.

En l'absence de réponse prochaine, l'équipe enseignante s'informerait auprès des services de l'inspection sur les modalités pour exercer son droit de retrait.

- ✓ Demande de pose de brise-vues sur les grilles donnant sur la cour de l'école :
Toujours dans le cadre des risques d'attentat, il semble souhaitable que les enfants ne puissent être pris pour cible par des personnes qui se situeraient dans la rue.
De plus, cela permettrait aussi de protéger les élèves de certains adultes et parents qui, à travers la grille, s'adressent à des enfants qui ne sont pas les leurs (en les insultant, en les menaçant, en mettant à hauteur de visage leur chien ou en les incitant à la violence).
- ✓ Réparation ou échange des stores dans les classes pour protéger de la chaleur et permettre de voir correctement au tableau.
- ✓ Demande de point d'eau extérieur: afin de mettre fin aux trop nombreuses dégradations des toilettes de la cour.
- ✓ L'équipe enseignante s'interroge à nouveau sur le déroulement des travaux prévus dans le quartier rue Jean Chiappe (ouverture dans la barre d'immeuble) et des incidences sur le fonctionnement de l'école (bruit, stationnement, circulation) et sur la santé des élèves (poussière, allergie, présence d'amiante éventuelle).
Mme Nadal nous avait informés précédemment que nous devions être conviés à une réunion organisée par la municipalité qui pour l'instant n'a toujours pas eu lieu.

- **Fonctionnement des temps périscolaires**

Conformément au règlement scolaire, Mr Milcendeau rappelle que ces temps sont sous la responsabilité de la municipalité. Pour toutes questions concernant l'inscription ou le fonctionnement les parents doivent contacter la responsable : Mme Casu au 04 95 20 28 57 ou le guichet unique.

Concernant le signalement d'absences ou de retrait anticipé d'un enfant, merci d'en informer la responsable par un mot ou un appel téléphonique.

Je tiens à souligner que de nombreux parents semblent méconnaître ou ignorer le règlement intérieur applicable aux temps périscolaires.

- **Intervenants extérieurs :** Aux interrogations des parents sur le recrutement et le fonctionnement des intervenants extérieurs, le directeur rappelle que pour les interventions régulières, tous les intervenants sont agréés par l'éducation nationale et que chaque intervention en classe se fait en présence de l'enseignant et sous sa responsabilité.

- **Partenariat Parents / Enseignants :**

Suite aux actions menées l'an dernier en partenariat avec la maternelle, l'élémentaire et Mme Luciani Xavièra (éducatrice FALEP), nous accompagnons la mise en œuvre de l'Espace parents (distribution des plaquettes).

Une première réunion s'est tenue le 3 octobre et la seconde aujourd'hui.

Les directeurs des 2 écoles se proposent d'y participer si besoin.

M. MILCENDEAU remercie les membres du Conseil d'Ecole et lève la séance à 19h30.

- prochains Conseils d'Ecole : 13 février et 12 juin 2018-